

puis, par les soins d'une maîtresse particulière de section, chacune est appliquée, suivant son attrait ou les aptitudes qu'on lui reconnaît, aux différentes œuvres auxquelles elle devra s'adonner plus tard.

« Les novices passent la seconde année à la maison mère et au noviciat professionnel. Si l'épreuve est jugée suffisante, elles sont ensuite admises à prononcer des vœux temporaires et à les renouveler annuellement. La profession perpétuelle se fait après cinq ans de vie religieuse.

« Chaque branche de la Sainte-Famille a, outre les règles générales auxquelles toutes les Sœurs sont soumises, des règles particulières, propres aux travaux spéciaux, aux œuvres particulières auxquelles elles sont attachées. Chaque Congrégation a son costume spécial. Toutes les Sœurs portent la croix sur la poitrine, la ceinture et le chapelet suspendus au côté. »

Le siège de l'Association de la Sainte-Famille est à Bordeaux.

Voici les sept branches ou Congrégations qui composent l'Association :

Les Sœurs de Saint-Joseph; les Dames de l'Immaculée-Conception (ou Dames de Lorette); les Sœurs de l'Immaculée-Conception; les Sœurs Agricoles; les Sœurs de l'Espérance; les Solitaires de la Sainte-Famille, et les Sœurs de Sainte-Marthe.

Pour ce qui est particulièrement des Sœurs de l'Espérance, elles « s'occupent du soin des malades à domicile. Autant que les lieux et les circonstances le permettent, elles organisent, sous le haut patronage de l'autorité ecclésiastique, des œuvres charitables pour le soulagement des malades pauvres, au soin desquels elles sont heureuses de se dévouer. Cependant, il faut bien le remarquer, les Sœurs de l'Espérance ont été instituées tout spécialement pour répondre à un besoin vivement senti des classes aisées. En voici la raison : tandis que les malades pauvres trouvent dans d'autres Congrégations ou dans la charité des personnes pieuses les secours nécessaires à leur âme et à leur corps, les riches, au contraire, ne pouvant pas toujours recevoir de leur famille ou de leurs amis les soulagements dont ils ont besoin, sont contraints de se livrer à des mains étrangères. Or, quelle différence, en pareil cas, pour un malade, surtout au point de vue spirituel, entre des services dont le